



Le Conseil de l'Ordre du Barreau du Val de Marne, réuni en urgence le jeudi 29 octobre 2015 sous la présidence de Monsieur le Bâtonnier Christophe BORÉ

Après avoir entendu les vœux exprimés par l'Assemblée Générale extraordinaire des avocats du Barreau du Val de Marne qui s'est tenue le même jour

Connaissance prise des termes du protocole d'accord conclu le mercredi 28 octobre 2015 entre la Chancellerie, le Président du Conseil National des Barreaux, le Président de la Conférence des Bâtonniers et le Bâtonnier du Barreau de Paris, et de l'appel lancé aux Barreaux par le Conseil National des Barreaux

Prend acte :

- de l'annonce faite par la Ministre de la Justice de sa renonciation à exiger de la profession d'avocat une contribution au financement de l'aide juridictionnelle comme à lui imposer une réduction des rétributions versées au titre des missions d'aide juridictionnelle
- de son engagement à revaloriser pour l'année 2016 le montant de l'unité de valeur servant au calcul de ces rétributions, et à maintenir les barèmes existants comme les moyens affectés aux protocoles ayant organisé dans les barreaux une défense de qualité
- de la poursuite des discussions engagées avec les représentants de la profession d'avocat pour rechercher un financement pérenne de l'aide juridictionnelle

Se félicite de ce recul du Gouvernement, obtenu par une mobilisation exemplaire de l'ensemble des Barreaux et regrette que les pouvoirs publics aient contraint les avocats à des actions radicales pour avoir enfin été entendus

Suspend par conséquent le mouvement de grève totale des avocats et appelle à la reprise des désignations au titre de l'aide juridictionnelle et des commissions d'office comme au rétablissement des permanences pénales et des consultations, à compter du vendredi 30 octobre 2015 à 19 heures

Considère toutefois que ces mesures ne sauraient suffire à garantir un vrai accès de tous à une justice et une défense de qualité et qu'il ne peut s'agir que d'une première étape, la revalorisation du montant de l'UV n'étant qu'un simple rattrapage de 8 années et les autres mesures n'étant qu'un retour à la situation existante, dont tous s'accordent à dire qu'elle ne peut être maintenue

Exige la fixation d'un calendrier très précis des négociations qui doivent désormais se poursuivre, et plus spécialement l'arrêté d'une date butoir à laquelle les conclusions de ces négociations devront être rendues publiques, avec la prise en compte des propositions de la profession

Déclare que le Barreau du Val de Marne reste mobilisé et vigilant, afin que les engagements pris soient respectés dans la prochaine loi de finances pour 2016 et que se mette en place une vraie réforme de l'aide juridictionnelle et de son financement, et institue à ce titre un groupe de travail qui suivra les travaux mis en œuvre par le Conseil National des Barreaux et la Conférence des Bâtonniers

Entend à ce titre les fortes et légitimes attentes des avocats et leurs réserves sur les termes du protocole, et s'engage à mettre en place toutes les actions utiles en cas de non respect des engagements pris, notamment aux différentes étapes du calendrier par ailleurs exigé

Annonce d'ores et déjà qu'en ce cas, le Barreau du Val de Marne reprendrait aussitôt son mouvement et s'engagerait à nouveau dans des actions de protestation, passant y compris par des mesures radicales, dont il a démontré qu'il en avait la capacité, à l'aune de la journée de blocage total du Palais de Justice de Créteil réalisée avec succès le lundi 26 octobre et de la semaine de grève conduite du 26 au 30 octobre 2015